

Ces informations sont mises à jour régulièrement via l'ORU Occitanie
Chaque établissement de santé doit REMPLIR SI-VIC et L'ESPACE PRO DE L'ORU OCCITANIE 2 fois par jour

Hospitalisations COVID +

Décès (à l'hôpital)	602 HOSPITALISATIONS EN COURS*					En attente d'info.	Retours à domicile	Total
	Réa.	Conv.	SSR	Psy.	Urg.			
410	134	317	147	3	1	0	2 208	3 220

Passages SU COVID+ Données non disponible à ce jour

6996

Tests positifs

Hospitalisations COVID +

	Total Hopit.	dont Réa.
09	7	1
11	40	3
12	26	2
30	129	26
31	119	38
32	27	4
34	107	30
46	15	1
48	1	0
65	66	5
66	15	8
81	38	10
82	12	6

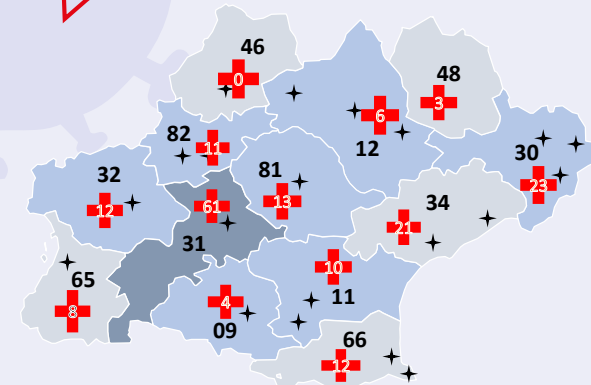
Disponibilités & tensions

	Réa.	Taux Dispo réa.	Pot. Réa. suppl.	Nb SC/SI	Taux Dispo SC/SI	Pot. SC/SI suppl.	Chbr. mortu.
09	2	17%	0	3	25%	4	11
11	12	52%	0	20	38%	0	21
12	10	53%	0	9	26%	1	nd
30	40	39%	8	41	34%	4	30
31	113	48%	0	95	29%	29	56
32	3	30%	0	3	30%	6	13
34	64	36%	0	77	34%	30	17
46	2	10%	0	7	100%	6	6
48	8	89%	0	0	-	0	4
65	10	50%	0	26	74%	0	24
66	8	18%	0	12	20%	5	20
81	6	14%	0	25	35%	5	17
82	18	62%	0	9	24%	4	12

Activité des Services d'urgences

	DRM Total		DRM COVID	
	J -1	Evol.	J -1	Evol.
09	131	77%	2	-50%
11	275	87%	nd	-
12	244	234%	29	71%
30	601	49%	14	-36%
31	843	52%	47	-20%
32	152	62%	12	-20%
34	834	25%	75	29%
46	155	78%	8	0%
48	75	34%	10	-44%
65	198	40%	18	0%
66	417	16%	53	23%
81	198	55%	12	0%
82	232	43%	14	-73%

Organisation des appels au SAMU / Centre 15



- Lieu de consultations dédiées COVID-19 (184)**
créés à l'initiative des professionnels de santé libéraux et accessibles aux patients après régulation médicale (médecin traitant ou 15) – sites opérationnels ou en projet
- Ambulances COVID-19 en cours de déploiement**
- SAMU sans bascule**
- SAMU avec bascule possible**
- Cellule SAMU support de régulation des appels COVID-19**

Recommandations actualisées concernant la gestion des déchets d'activité de soins (DAS) at autres déchets pendant l'épidémie de COVID 19

Concernent les différentes catégories de producteurs et apportent notamment des précisions sur les filières d'élimination des EPI des soignants (en contact ou non avec des patients symptomatiques Covid 19) et sur les filières d'élimination des protections des adultes incontinents en EHPAD, avec un tableau récapitulatif annexé. [Recommandations](#)

Recommandations relatives aux sujets funéraires

Le Ministère a élaboré des fiches relatives à la conduite à tenir pour tous les aspects qui concernent les sujets funéraires : FAQ regroupant et pérennisant les références réglementaires et informations officielles liées à la gestion sanitaire du COVID 19. [FAQ](#)

Surveillance des manifestations du COVID chez l'enfant évoquant la maladie de Kawazaki

Suite à des signalements par des services de réanimation pédiatrique de cas de syndrômes inflammatoires vasculaires observés sur des enfants COVID +, les sociétés savantes mettent en place avec Santé publique France une surveillance de ces manifestations. [Mars 45](#)

Equilibre financier et reprise progressive d'activité des ESAT

La fiche ESAT reprend les mesures prévues dans l'ordonnance 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). Ces mesures ont pour objectif de soutenir l'équilibre financier des ESAT confrontés à des réductions ou fermetures d'activités pendant la période de crise sanitaire. Ce soutien passe notamment par le maintien de leur dotation de fonctionnement versée par l'assurance maladie, et le remboursement par l'Etat de la part de rémunération directe versées aux travailleurs en situation de handicap.

Elle vise également à protéger les travailleurs en situation de handicap accompagnés par les ESAT en garantissant leurs revenus au travers du maintien de la rémunération directe lorsqu'ils sont maintenus au domicile.

Enfin, elle présente les conditions qui devront être respectées dans le cadre d'une reprise progressive d'activité dans les ESAT.

Pour en savoir plus : [fiche ESAT](#)

Accompagnement personnalisé hors domicile des personnes en situation de handicap

La fiche présente les consignes et recommandations qui assouplissent les conditions de recours à l'accompagnement personnalisé hors du domicile, prévues par les consignes nationales du 1er avril 2020. Cet assouplissement vise à répondre aux besoins spécifiques de certaines personnes en situation de handicap et de soutenir leurs proches aidants qui peuvent être particulièrement exposés à des risques d'épuisement. Cette modalité d'accompagnement est également étendue aux espaces intérieurs de l'établissement ou du service médico-social (plateaux techniques en particulier), notamment pour des accompagnements spécifiques et lorsque l'accompagnement dans les espaces extérieurs n'est pas suffisant ou adapté.

Pour en savoir plus : [Fiche PH](#)

SAUVEZ DES VIES
**RESTEZ
CHEZ VOUS**

Message pour la population
Restez chez vous : la consigne est à respecter partout, pour ralentir la progression du virus et sauver des vies



Cliquez ici pour consulter :

- Les derniers [communiqués de presse de l'ARS Occitanie](#)
- Le dernier [point de situation national du Ministère de la santé](#) (video)



Consultez les sites officiels mis à jour en temps réel :

Questions-réponses, mesures mises en œuvre par le gouvernement, recommandations pour les professionnels de santé...

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus

Suivi épidémiologique : www.santepubliquefrance.fr

24/24

En direct sur Twitter :

[@gouvernementFR](https://twitter.com/gouvernementFR) [@MinSolSante](https://twitter.com/MinSolSante) [@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire) [@ARS_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

